



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
N° 2021/89

L'an deux mille vingt et un et le 1<sup>er</sup> juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER  
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ  
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO  
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

**Objet : Opération façades : subventions**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il précise que Monsieur PONS Thierry a déposé une demande de subvention en Mairie pour une maison d'habitation située 9 rue Edouard Herriot.

Il démontre l'efficacité de cette formule incitatrice qui a déjà fait ses preuves, puis il demande à l'Assemblée délibérante de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à la majorité des suffrages exprimés **(29 voix POUR)**

- **APPROUVE** l'Opération Façades dans toutes ses formes, ainsi que la méthode de stimulation de l'initiative privée préconisée par Monsieur le Maire,
- **DÉCIDE** d'attribuer à Monsieur PONS Thierry une subvention d'un montant de 555 € aux fins de réfection de la façade de sa maison d'habitation sise 9 rue Edouard Herriot,
- **CONFIRME** la prévision des crédits nécessaires au budget,
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents indispensables à la concrétisation de cette opération.

Envoyé en préfecture le 04/06/2021

Reçu en préfecture le 04/06/2021

Affiché le 04/06/2021

ID : 009-210901609-20210601-2021\_0089-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,  
Marc SANCHEZ

